

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Date de la convocation: 11 janvier 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUERIN Maire, AMPE, COQUEREL Adjoints.
Mme et Ms ZUNINO, BLAISE, CHARTIER, DELESTANG, LAUNAY, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX.

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Prévisions budgétaires 2016 ;*
- *Etude des devis pour la toiture de la mairie ;*
- *Etude des devis pour l'élagage des arbres du terrain communal ;*
- *CNAS : liste des ayants droit ;*
- *Tables de pique-nique ;*
- *Maison menaçant ruine ;*
- *Informations et questions diverses.*

PRÉVISIONS BUDGETAIRES 2016 :

Madame le Maire présente un premier bilan de l'année 2015 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement à reporter de **99 046,42 €**. Le résultat de fonctionnement de l'année est excédentaire de **28 574,39 €** et le besoin de financement des investissements est de **48 469,70 €**. Les dernières années ont vu des investissements importants, mais Mme le Maire alerte le Conseil Municipal sur la nécessité d'être prudent quant au rythme des travaux. Peut-être faudra-t-il être patient et procéder par ordre d'urgence.

Le Conseil Municipal liste les travaux nécessaires :

RESTES A REALISER DU BP 2015 :

- Travaux de voirie : chemin de la Gauterie et tête de pont à la Mare Basse ;
- Aménagement de la Chambre de Charité (financé par l'Association Patrimoine St Mard)
- Gouttière de l'église (pour que les enduits soient repris en garantie par l'entreprise Bodin) ;

TRAVAUX A ENVISAGER EN 2016 :

- Toiture de la mairie (malgré de nombreuses réparations depuis plusieurs années, l'ensemble est à reprendre) ;
- Elagage des arbres du terrain communal (arbres de plus de 40 ans sans entretien : les chutes de branches deviennent dangereuses et la quantité de feuilles mortes ingérable) ;
- Enfouissement des réseaux au Clos des Champs (projet du SE61, la partie téléphone est à la charge de la commune) ;
- Achat de 2 tables de pique-nique (les 6 tables existantes sont à remplacer, seules 3 peuvent être restaurées par l'employé communal et la table du petit bois sera supprimée)

TRAVAUX A ENVISAGER SI POSSIBLE :

- Mur du cimetière (de plus en plus fragile) ;
- Toiture de l'église

Madame le Maire présente les premiers devis des travaux à envisager en 2016, seul le devis pour l'enfouissement du réseau au lieu-dit « Le Clos des Champs » n'est pas reçu, mais le budget devrait être similaire à celui de « Beauvilliers ».

ETUDE DES DEVIS POUR LA TOITURE DE LA MAIRIE :

DÉLIBÉRATION N° 2016-01

Messieurs COQUEREL et AMPE présentent les quatre devis reçus pour la restauration complète de la couverture de la mairie et de l'atelier attenant :

- B.Q.T. Couverture pour 20 503,52 € HT
- Philippe LEBOURDAIS pour 24 061,00 € HT
- Marius MOUSSET pour 28 506,80 € HT
- Ets GUERIN pour 32 173,05 € HT

Toutes ces entreprises proposent la dépose complète de la couverture ardoise et des liteaux, la pose d'une protection sous-toiture, la pose d'ardoises neuves avec crochets inox sur liteaux sapin et le remplacement des gouttières zinc percées.

Ces travaux sont indispensables, car malgré des remaniements réguliers d'ardoises, des fuites importantes ont été constatées. Cette couverture est très ancienne, Madame le Maire indique qu'elle n'a pas retrouvé trace d'une quelconque rénovation dans les registres.

L'entreprise B.Q.T. Couverture, après vérification des quantités et du descriptif des travaux proposés, a déposé l'offre la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise B.Q.T. Couverture située à Réveillon (61400) pour un montant de **20 503,52 € HT** soit 24 604,22 € ;
- **DIT** que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2016 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

ETUDE DES DEVIS D'ELAGAGE DES ARBRES DU TERRAIN COMMUNAL :

DÉLIBÉRATION N° 2016-02

Monsieur AMPE présente les trois devis reçus pour l'élagage des 25 tilleuls du terrain communal, le marronnier de la salle des fêtes, 5 petits tilleuls au carrefour de la rue du Tram ainsi que l'abattage d'un saule.

- Elagage de France pour 22 500,00 € (en franchise de TVA)
- Bolzinger Elagage pour 5 770,00 € HT
- SARL Ferruel pour 6 685,00 € HT

Le nettoyage et l'évacuation des rémanents doivent être prévus.

L'entreprise BOLZINGER ELAGAGE présente l'offre la plus complète au meilleur tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise BOLZINGER ELAGAGE située à Boissy-Maugis (61110) pour un montant de **5 770,00 € HT** soit 6 924,00 € ;
- **DIT** que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2016 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

CNAS : Liste des ayants droit :

DÉLIBÉRATION N° 2016-03

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Centre National d'Action Social. Elle cotise pour ses agents et agents retraités.

La cotisation pour 2016 est de 197,89 € par agent actif (3) et 136,01 € par agent retraité (1).

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de radier l'agent retraité, qui a donné son

accord, du fait qu'il n'utilise plus les avantages offerts depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à radier du CNAS l'agent retraité au 31/12/2015.

TABLES DE PIQUE-NIQUE :

Madame le Maire informe le conseil municipal que les six tables de pique-nique en bois sont en très mauvaise état. L'employé communal est en mesure d'en réparer trois. Le Conseil Municipal décide d'acheter deux nouvelles tables en béton. Un modèle est choisi, Mme le Maire est chargée de passer la commande au meilleur prix.

MAISON MENACANT RUINE AU 5 RUE DE RENO :

Madame le Maire rappelle que l'expertise ordonnée par le TGI en 2014 n'a pas conclu à une menace de péril imminent. Seuls quelques travaux de sécurisation du site ont été ordonnés et réalisés.

Maître GERVAIS, par mail du 20 novembre 2015, informe Mme le Maire que l'ensemble des héritiers de la succession DURAND ont renoncé à celle-ci. Cette succession est donc dite « en déshérence ».

Madame le Maire indique, après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture et des Services des Domaines, que « la commune ou une personne ayant un intérêt (ex : riverain ou créancier) » peuvent saisir le TGI d'Alençon afin que celui-ci prononce un jugement de succession vacante. Ensuite le pôle interrégional de Gestion des Patrimoines Privés à la DGFip d'Ille-et-Vilaine sera désigné pour gérer les biens de cette succession, et éventuellement les vendre.

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de suivre cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.